

[Accueil](#)

[Histoire](#)

[Organismes](#)

**Comité de Défense des Intérêts des Commerçants de la Région Lorientaise**

# Comité de Défense des Intérêts des Commerçants de la Région Lorientaise

---

## **Sinistrés par Acte de Guerre**

Après la mobilisation générale de septembre 1939 et 2 ans  $\frac{1}{2}$  de cette guerre 39 - 45, l'arrivée des Allemands à Lorient le 21 juin 1940 et le premier bombardement par l'aviation anglaise le 27 septembre de cette même année, 1941 connaît une relative tranquillité tandis que 1942 subit l'accélération de la construction de la base de sous-marins et des attaques aériennes.

Les mois de janvier et février 1943, eux, voient l'anéantissement de la ville et sa destruction quasi totale.

Face à ces circonstances, au début de l'année 1943, les commerçants Lorientais sinistrés à la suite de ces multiples bombardements qui assaillent la ville et détruisent leur outil de travail - d'ailleurs souvent situé sur leur lieu d'habitation- décident de s'organiser en prévision

de la fin de la guerre.

Ils créent un «Comité de défense des intérêts des commerçants sinistrés de la région lorientaise», replié route de Quiberon à Auray. Le 5 mai 1943, les premiers «adhérents de principe», au nombre de plusieurs centaines, reçoivent une première circulaire rappelant la loi du 24 octobre 1942 qui prévoit la reconstitution des entreprises détruites après le 1<sup>er</sup> septembre 1939 par actes de guerre.

Tout d'abord, il faut déclarer son sinistre dans les 15 jours, en remplissant l'imprimé délivré par le commissaire régional à la reconstruction replié à Vannes ainsi que son nouveau lieu de résidence à la Chambre de commerce, repliée à Pontivy. Il est bien spécifié que ces indemnités seront versées à la fin de la guerre, à raison de 70 % du sinistre. Cette circulaire contient également d'autres informations pour ceux qui souhaitent se réinstaller rapidement, demander des avances ou connaître certaines dispositions fiscales particulières.

Cette circulaire est suivie par une autre datant du 19 juillet 1943 qui rend compte de la réunion constitutive du 1<sup>er</sup> juillet dernier. Le Comité prend à présent le nom de *Groupement des commerçants et industriels sinistrés de la région lorientaise* dont les membres faisant partie de comité directeur sont : messieurs De Laigue, Samzun, Le Flohic, Aunier, Breuillot, Cadorette, Grondin, Le Guennec, Kergrain, Lalaurette, Messenger, Miniaou, Pehad, Pesques, Remaud

etVilet.

Les membres du Bureau provisoire nommés sont :

- Président : M. Remaud,
- Vice-président : M. de Laigue
- Membres : MM. Samzun, Le Guennec et Vilet

L'objectif premier de cette réunion est d'obtenir des pouvoirs publics la réparation totale des dommages subis et des pillages dans les *dommages de guerre*. Elle précise également les démarches à effectuer pour demander le transfert ou non de son commerce dans d'autres communes, celles relatives aux déclarations d'impôts et le montant des cotisations. Toutes ces démarches sont transmises à la connaissance de la chambre de commerce.

Les statuts de l'association seront déposés le 18 septembre 1943 auprès de la Préfecture du Morbihan. Elle prendra alors le nom d' *Association des industriels, commerçants et artisans de Lorient sinistrés par acte de guerre*, ayant son siège à Vannes et dont la durée est fixée à 15 ans.

Les objectifs principaux de l'AICAL sont l'aide aux adhérents sinistrés en les guidant dans le dépôt de leurs dossiers, les renseigner sur leurs droits et de suivre à titre de conseil les projets de reconstruction de Lorient.

Béatrice Joly-Hacquard